

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'Électeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE.

Première année.—No. 21.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 6 Octobre. 1866.

## ABONNEMENT :

Ville, trois mois.....45 sous.  
Campagne.....30 sous.  
Chaque numéro.....3 sous.

## L'ÉLECTEUR.

Paraît le Samedi de chaque semaine.  
Toute correspondance concernant la rédaction  
doit être adressée FRANCO à

A. GUERARD et Cie., PROPRIÉTAIRES.  
Rue St. Marguerite, No. 47.

## L'ÉLECTEUR.

Se vend chez M. E. Balzaretto, No. 39, Rue  
du Pont, St. Roch ; M. G. A. Delille, Manufacturier  
de tabac, Faubourg St. Jean ; M. Hardy, libraire,  
Basse-Ville ; M. Bellerive et Laforce, Maison  
des Bains, Haute-ville ; M. Bastien, barbier,  
rue St. Joseph, M. Marier, barbier, rue St.  
Joseph, M. Crémazie, libraire, J. Williams,  
Barbier, côte du Palais. M. Wm. Dalton, coin  
des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les personnes à qui nous adressons  
L'ÉLECTEUR sont priées de le renvoyer  
si elles ne s'abonnent pas.

## SAIS-TU POURQUOI ?

Sais-tu pourquoi bien souvent je m'isole  
Dans la forêt dont le repos console,  
Suivant des yeux l'oiseau chanteur qui vole  
Ou le chevreuil qui bondit plein d'effroi ?

Sais-tu pourquoi ?

C'est que je t'aime et pense à toi !

Sais-tu pourquoi, quand le devoir m'entraîne  
Dans une fête où tu n'es pas, ma reine,  
Je suis distrait, pensif, et vois à peine  
Ce qui s'agite et brille autour de moi ?

Sais-tu pourquoi ?

C'est que je t'aime et pense à toi !

Sais-tu pourquoi, lorsque la poésie,  
Que j'ai dans l'âme, en mon rythme est saisie,  
Soudain mon cœur suspend ma fantaisie,  
Ma plume tombe, et je suis en émoi ?

Sais-tu pourquoi ?

C'est que je t'aime et pense à toi !

Sais-tu pourquoi, quand le destin sans trêve,  
D'en haut m'accable et de faveurs me sèvre,  
Plus d'un sourire épanouit ma lèvres,  
Et d'être heureux je me fais une loi ?

Sais-tu pourquoi ?

C'est que je t'aime et pense à toi !

STÉPHAN.

## QUEBEC:

SAMEDI, 6 OCTOBRE 1866.

## De l'anglification en Canada.

Monsieur l'Éditeur, Voilà un sujet  
qui mériterait d'être traité par une plume  
plus éloquente que la mienne ; car, je  
ne crains pas de le dire, l'anglification est la  
plaie qui, depuis 1760, ronge le plus le  
sein de notre pauvre nationalité ; c'est  
une formidable catapulte qui sape sour-  
dement depuis plus d'un siècle, la base  
de notre existence comme peuple ; enfin,  
c'est la pierre d'achoppement où tôt ou  
tard, si nous n'y prenons garde, viendront  
se briser nos destinées.

Sera-t-il dit que le peuple canadien, si  
brave lorsqu'il s'agit de défendre ses fron-  
tières menacées, ne pourra rien, contre ce  
poison lent mais terrible, qu'on lui fait  
boire goutte à goutte ?..... Où est donc  
toute la science de nos médecins politi-  
ques, qu'ils ne peuvent trouver d'antidote  
à ce poison radical ? ou bien, s'ils la possè-  
dent, cette science, quel usage en font-ils ?

Ils ont sous les yeux tout un peuple de  
compatriotes languissant dans une lente  
agonie ; ils voient autour d'eux leurs frères  
confiants, et cependant, par une indiffé-  
rence fatale, ils ne songent pas à les gué-  
rir de leur plaie la plus dangereuse ; que  
dis-je, ils ne veulent seulement pas leur  
signaler le mal !.....

Est-ce là ce que nous avons mérité ! et  
toutes nos gloires passées n'ont-elles eu  
pour résultat que de nous faire moissonner  
dans la suite la honte et l'oubli !

Non, un semblable sort ne peut être  
celui des descendants des héros qui jadis  
ont prodigué le plus pur de leur sang  
pour conserver à une métropole ingrate  
(alors), un pays vaste et riche (malgré que  
madame de Pompadour l'ait appelé  
"quelques arpents de neige") ; ce ne  
peut être le sort des fils de ces mêmes  
hommes qui, plus tard, sous une domina-  
tion étrangère, ont encore sauvé le pays  
de l'invasion.

De quel œil nos pères ne doivent-ils  
pas envisager l'état actuel du pays, et  
quelle douleur ne doit pas saisir leur âme  
loyale, lorsqu'ils voient des enfants dé-  
générés jouir si mal des biens qu'ils ont  
achetés de leur vie !....

Quel dédain et quel mépris ne doivent-  
ils pas prodiguer à ces membres du Par-  
lement qui aiment mieux bredouiller, dans  
nos Chambres d'Assemblée, un langage  
qu'ils ne savent pas et qu'ils prononcent

très-mal, que d'employer leur belle langue  
française qui leur a été léguée par leurs  
pères comme un dépôt sacré !

De quels mots ne doivent-ils pas se ser-  
vir pour flétrir ces petits commis qui af-  
fectent de parler toujours anglais, et ces  
marchands ignorants qui affichent à leur  
porte des enseignes anglaises ?

Enfin, tout est bouleversé. Partout, dans  
nos villes, le système anglais a prévalu.

Mais il est une chose que l'on ne peut  
changer aussi facilement ; il est un gar-  
dien qui veille toujours sur la conduite de  
ces hommes ingrats, et qui ressemble au  
fantôme du remords poursuivant un crimi-  
nel : ce gardien terrible, c'est le nom !....

C'est en vain que les Anglomanes s'ef-  
forcent d'oublier et de faire oublier leur  
origine : le nom est toujours là inflexible,  
menaçant comme une épée de Damoclès.

Le mal n'est pas aussi grand dans les  
compagnes que dans les villes ; cependant  
il n'est pas rare d'y trouver des anglo-  
manes.

Ainsi vous verrez tel jeune homme, sa-  
chant à peine lire et écrire, faire parade de  
quelques mots anglais recueillis ça et là ;  
vous entendrez tel autre, qui n'a pas encore  
secoué les langes de l'enfance, soutenir  
que les Canadiens sont des sots et les An-  
glais le premier peuple du monde. A  
ceux-là, nous n'avons rien à répondre : le  
ridicule qu'ils provoquent partout les pu-  
nit suffisamment.

Maintenant que nous avons signalé le  
mal, il nous reste à suggérer les moyens  
qu'il faut lui opposer. Ceci est plus difficile ;  
car, lorsque l'on n'arrête pas une épidémie  
dès sa naissance, il est rare de pouvoir la  
maîtriser quand elle est profondément en-  
racinée.

Néanmoins, si l'on ne peut l'arrêter  
subitement, il nous est bien possible, du  
moins, de le diminuer.

Le mal est grand, il nous faut un grand  
remède.

Mais ce remède, que est-il ? — Suivant  
nous, la langue anglaise est trop enseignée  
dans nos collèges, écoles, & : il faudrait  
donc l'interdire, sinon complètement, du  
moins en partie. C'est sans doute un sacrifi-  
ce offert à la science, mais, avant tout, il  
nous faut sauver la nationalité.

Lors de la campagne de Napoléon en  
Russie, Alexandre fit tout brûler et dé-  
vaster : — la Russie fut sauvée ; au Mexi-  
que, Cortez brula ses vaisseaux, son uni-  
que moyen de retraite. Ses troupes firent  
des prodiges..... — le Mexique fut con-  
quis.

Suivons leur exemple. Sacrifions une  
partie pour sauver le tout. Mais que nos

hommes publics donnent l'exemple; que nos journalistes avertissent leurs compatriotes des dangers qui les environnent. Un vent nous vient d'Angleterre qui pousse notre nacelle vers les écueils; eh! bien, tournons la proue d'un autre côté; ôtons nos voiles et prenons les rames, si nous voulons que le vent n'ait plus qu'un pouvoir secondaire.

Les Anglais ont besoin de nous. Si nous n'allons pas à eux, il faut qu'ils viennent à nous; si nous n'apprenons pas leur langue, il faut qu'ils apprennent la nôtre.

On donne pour raison (les commerçants, surtout) que toutes les transactions se faisant avec les anglais, ils nous faut absolument apprendre leur langue, s'identifier avec leurs mœurs, leurs coutumes et leurs usages, enfin, devenir, pour ainsi dire, Anglais.

Le raisonnement peut être vrai jusqu'à un certain point de nos jours; mais il y a cent ans, ne pouvait-on pas lui en opposer un semblable?... En effet, ce qui aujourd'hui a lieu pour les Canadiens-Français n'a-t-il pas eu lieu pour les Anglais, dans les premiers temps de la conquête?

L'Angleterre alors avait infiniment plus besoin du Canada que celui-ci n'avait besoin d'elle.

Par conséquent, les commerçants Anglais sont obligés de faire des avances aux Canadiens, ne trouvant la plus grande partie d'acheteurs que chez ces derniers.

Quels sont donc ceux qui devaient adopter la langue, les mœurs et les coutumes des autres?

Sont-ce ceux qui obligeaient ou ceux qui étaient obligés?—Poser une semblable question, c'est la résoudre par là même.

Eh! bien, malgré tous ses avantages, nos Canadiens se sont hâtés d'apprendre l'Anglais, tant bien que mal, et aujourd'hui, entre dans un magasin qui porte une enseigne française, et du diable si l'on ne commence pas par vous parler anglais, ne sachant de quelle nation vous êtes....

Voilà pourtant où nous en sommes rendus! voilà où nous ont amenés quelques marchands ignorants et sans patriotisme!

L'histoire vous en tiendra compte, vous qui nous avez entraînés, lentement il est vrai, mais irrésistiblement, vers le gouffre qui s'ouvre aujourd'hui sous nos pas! les générations vous maudiront, législateurs qui n'avez considéré que vos intérêts personnels et avez sacrifié la patrie à votre ambition insatiable! la postérité vous gardera rancune, journalistes sans foi et sans énergie qui prostituez votre talent dans des luttes mesquines, au lieu de le mettre au service des vrais intérêts nationaux!....

Après tout, que les Anglomanes fassent ce qu'ils voudront, on ne dispose pas, d'un coup de dés, d'un million d'hommes, surtout lorsque ces hommes sont Français.—Qu'ils fassent, s'ils le veulent, leur fortune personnelle en trahissant la patrie; pour nous, lorsque viendra le temps, nous saurons bien à qui nous jeter! ! !....

«MONTMORENCY.»



L'Automne.

L'Ete de 1866.

ACTUALITE.

L'Automne. —Vas-tu finir, vilain deluge? Si tu continues a faire mon ouvrage, il ne me restera plus qu'a resigner.

L'Ete. —Laisse-moi faire! tu pourras prendre conge cette annee.

Il est de plus en plus rumeur que M. Dunkin, le député de Bromfield, a accepté le portefeuille de Secrétaire Provincial. Après la vive opposition qu'il a faite au projet de confédération, on devait naturellement penser que le peu de confiance qu'il a manifestée à l'endroit du ministère actuel, devait l'en tenir éloigné. Quoiqu'il en soit de cette inconséquence et de ce manque de dignité, cette nouvelle recrue n'apportera aucune force au gouvernement; au contraire nous croyons qu'elle sera plutôt de nature à le compromettre.

personnes résidant à Bordeaux, France, méritaient la mention élogieuse que nos journaux en ont faite dans le temps.

Nous souhaitons bien sincèrement que les commandes confiées à M. Ed. Gingras pour ce concours de toutes les industries qui doit avoir lieu à Paris, en 1867, lui fissent tenir le même rang qu'ont tenu ses voitures aux expositions de Londres et de New-York, où la fabrique qui porte son nom a obtenu de si légitimes succès.

REGATTES.

Les amateurs de ce genre de sport apprendront sans doute avec plaisir que le Québec Yacht Club organise une course dans laquelle entreront toutes les embarcations sans restriction quant à la voilure. On assure que des Yachts de Montréal y prendront part. Donc "à tous vents beau jeu" comme dit la devise du Seigneur de Soulanges.

Les journaux de ce matin donnent les noms des yachts entrés pour les régattes qui auront lieu aujourd'hui. Nous ne manquerons pas d'en parler dans notre prochain numéro.

Nous apprenons avec plaisir que le Bureau des Arts et Métiers de Montréal, chargé par le gouvernement canadien de faire l'acquisition des divers produits de notre industrie, destinés à figurer à l'exposition universelle de Paris, fait construire deux voitures par M. Ed. Gingras, notre entreprenant compatriote. Elles devront être expédiées en Novembre prochain.

Le Bureau des Arts et Métiers ne pouvait mieux s'adresser: l'établissement de M. Ed. Gingras est très connu dans les deux provinces et à l'étranger, et les voitures, fabriquées pour le compte de

L'incendie qui a eu lieu, la semaine dernière, dans la Basse-Ville, a failli détruire complètement les vastes magasins de MM. Lane, Gibb et Cie., et prendre, dans cette importante localité, les proportions les plus désastreuses. Nous n'hésitons pas à dire qu'il a été arrêté dans sa marche formidable par les pompiers dont les compagnies sont désorganisées ou découragées par le peu d'attention qu'on leur porte.

Les Grenadiers, qui forment une compagnie admirablement disciplinée, s'étaient rendus sur le théâtre de l'incendie dans un seul but de dévouement et de sacrifices, et ralliés à la voix de leur digne capitaine, M. Prosper Giroux, ils ont contribué par une large part à étouffer l'incendie.

Cette conduite devrait, ce nous semble éveiller l'attention de nos autorités municipales et lui faire rechercher, sans plus tarder les éléments qui peuvent mener à l'organisation du département du feu. Ces éléments ne se trouveront pas certainement dans la nomination de gens impopulaires qui sont une cause de découragement et de désorganisation. Les compagnies de pompiers, qui se recrutent dans les classes ouvrières ne peuvent compter que sur les primes ou récompenses qui leur arrivent très rarement pour réparer leur matériel compris à chaque feu. Un tel état de choses ne doit plus, selon nous, se perpétuer plus longtemps et nous croyons que le temps est venu où les hommes qui ont donné tant de preuves du plus pur dévouement, doivent être consultés, encouragés surtout, si nous voulons que le département du feu fonctionne avec efficacité.

Nous croyons devoir attirer l'attention du Maire et des autorités municipales sur la conduite de quelques uns de leurs employés ou serviteurs; nous voulons parler de M. Boomer qui se permet, envers les personnes qui vont payer leurs cotisations, une infinité de licences plus ou moins impertinentes les unes que les autres, et cela dans le bureau du Trésorier, où il remplit les fonctions d'assistant.

Lundi dernier, une dame voulant payer ses cotisations, est entrée dans le bureau de ce M. vers neuf heures moins cinq minutes, c'est-à-dire, quelques minutes avant l'ouverture des bureaux de la Corporation.

— Que me voulez-vous? lui demanda brusquement l'assistant M. Boomer.

— Je désirerais payer mes cotisations.

— Il est trop à bonne heure, reprend M. Boomer. Pensez-vous que je couche ici? Retirez-vous.

— Mais, objecta timidement la dame, je vais attendre, car je ne pourrai peut-être pas revenir. J'ai de jeunes enfants et il m'a fallu mettre une personne pour en prendre soin.

— Vous n'attendrez pas ici, interrompit notre employé avec insolence; il y a d'autres endroits pour attendre.

Force fut donc à la dame de se retirer pour attendre, sur le trottoir, qu'il plût à M. Boomer d'ouvrir le bureau.

Une telle conduite n'est-elle pas honteuse et n'est-il pas vexant pour les citoyens de dire qu'ils ont à la corporation des employés aussi mal élevés, à qui ils donnent de bons salaires en échange des insultes que ces derniers font subir journellement au public.

Mardi de cette semaine, une foule de gens se portait au quai des Commissaires pour voir s'accomplir un très étrange programme dont voici à peu près la teneur: —

Un des pères prestidigitateurs Laiscell devait, si la somme soucrite sur les lieux s'élevait de quarante à cinquante piastres, se faire coudre dans un sac par des personnes dignes de foi; puis, on l'amenait, au large, ainsi emprisonné, et on le précipitait dans l'eau dont il devait sortir complètement dégagé sans que le sac fût décomposé.

Les gens se disaient naturellement que l'individu qui entreprenait pareille impossibilité, devait, pour nous servir d'une expression populaire, faire poche; eh! bien! il n'en fut rien et le programme, au grand ébahissement de la multitude, a été suivi de point en point.

C'est plus que jamais le cas de terminer notre fait divers par un "on se perd en conjectures."

MM. les Editeurs,

Les marchands de nouveautés de St. Roch se sont engagés, dans l'intérêt de leurs commis à fermer leurs magasins à neuf heures du soir jusqu'en Janvier prochain. Les commis se sont réjouis de cette bienveillante détermination à leur égard, le résultat de l'énergie qu'ils ont déployée pour arriver au soulagement de leur travail. Il y a quelques jours, ils se sont mis à parader, en grand nombre dans les rues la Couronne et du Pont, après la fermeture à l'heure convenue, et ils ont pu constater que les patrons tenaient loyalement à leur promesse. Cependant, il y a toujours des exceptions; quand ils se sont trouvés en face des magasins encore ouverts de M. Hénauld, et MM. Fontaine et Gagné, ils n'ont pu contenir leur indignation et ont fait entendre des reproches très-vifs à l'endroit de ces messieurs, qui, paraît-il, avaient apposé leurs signatures à l'engagement auquel tiennent si fermement tous leurs confrères. On dit que M. Côté l'échevin, ayant un intérêt dans le magasin de M. Hénauld, lui a enjoint de ne pas se rendre au vu des commis. Du moment que M. Hénauld ne s'appartient plus, nous ne voyons pas pourquoi on s'acharnerait à le rendre responsable du fait de son associé.

UN QUI SAIT.

CORPORATION.

Le comité des finances, auquel incombrait la tâche de vérifier les titres des divers candidats à la place du Surintendant des Travaux, a fait hier soir son rapport à la séance régulière du Conseil de Ville, recommandant seulement MM. Gauvreau et Baillargé comme arpenteurs régulièrement admis suivant la loi. Le comité avait pris préalablement l'avis de l'avocat de la Corporation à ce sujet. Le Conseil qui n'avait à porter son choix que sur ces deux messieurs, s'est occupé de délibérer sur la recommandation contenue au rapport, et a élu, M. Baillargé Surintendant des Travaux.

Ce monsieur, personne ne le contestera, a toutes les capacités que l'on exige pour remplir ce poste important et le public doit être parfaitement tranquille quant à la manière dont les travaux seront exécutés. M. Baillargé, on le sait depuis longtemps, est un architecte de talent et en même temps un homme de progrès.

La place qu'il est appelé à remplir, l'invest d'un pouvoir très étendu, lui donne une responsabilité et une influence très-considérable; le met dans une situation de favoritisme à compromettre l'économie qui doit présider aux travaux qu'il ordonnera. Cependant nous sommes convaincus que M. Baillargé saura se maintenir à la hauteur de la position qu'il doit occuper, et qu'il tiendra à faire oublier les attaques dont il a été l'objet dans quelques journaux, à propos de la surveillance de la prison de Québec.

ENQUÊTE SUR LES AFFAIRES

DE LA

CAISSE D'ECONOMIE DE ST. ROCH

DE

QUEBEC.

Suite.

En août 1863, des réunions de MM. Prévost, Marois et des déposants, eurent lieu au bureau de MM. Panet et Huot, notaires, et les premiers firent une offre de composition aux dits déposants (voir pièces 58 et 81), et MM. Prévost et Marois déposèrent au dit bureau divers états de comptes des affaires de la Caisse d'Economie, (voir témoignage de P. Huot, écr.; et pièces 83 à 87.) mais on ne termina aucun arrangement.

Dans le mois de novembre suivant, les déposants furent appelés par annonces dans les journaux à une assemblée chez J. B. C. Hébert, écr., notaire, où M. Prévost fit de nouvelles offres de composition aux déposants. Cette assemblée fut suivie d'une autre, qui eut lieu au même endroit le 15 décembre de la même année, et M. Hébert livra alors aux dits déposants les divers états certifiés par lui-même, qui sont déposés à l'enquête. (Voir témoignage de J. A. Tapin et pièces 51 52 53 54 et 56.)

Le 30 Janvier 1864, M. Hébert livra à M. J. A. Tapin un compte signé par M. Louis Marois, copies duquel ont été déposées à l'enquête par M. Tapin (Voir pièces 55 et 55 A).

Le 23 février 1864, une nouvelle réunion eut lieu au bureau de M. Hébert, M. Prévost, Marois et un certain nombre des déposants étaient présents; M. Hébert fit une nouvelle offre aux déposants aux noms de MM. Prévost et Marois (Voir pièce 59) de dix chellins dans le louis, plus une somme de £250 et de faire cession comme sûreté collatérale de £3959 de débentures et de certaines autres créances de la Caisse. Toutes ces démarches ne purent cependant faire arriver à un arrangement pour les raisons mentionnées dans le témoignage de M. Tapin. (Voir pièces 60, 61, 62, et 63.)

L'incendie qui a eu lieu, la semaine dernière, dans la Basse-Ville, a failli détruire complètement les vastes magasins de MM. Lane, Gibb et Cie., et prendre, dans cette importante localité, les proportions les plus désastreuses. Nous n'hésitons pas à dire qu'il a été arrêté dans sa marche formidable par les pompiers dont les compagnies sont désorganisées ou découragées par le peu d'attention qu'on leur porte.

Les Grenadiers, qui forment une compagnie admirablement disciplinée, s'étaient rendus sur le théâtre de l'incendie dans un seul but de dévouement et de sacrifices; et ralliés à la voix de leur digne capitaine, M. Prosper Giroux, ils ont contribué par une large part à étouffer l'incendie.

Cette conduite devrait, ce nous semble éveiller l'attention de nos autorités municipales et lui faire rechercher, sans plus tarder les éléments qui peuvent mener à l'organisation du département du feu. Ces éléments ne se trouveront pas certainement dans la nomination de gens impopulaires qui sont une cause de découragement et de désorganisation. Les compagnies de pompiers, qui se recrutent dans les classes ouvrières ne peuvent compter que sur les primes ou récompenses qui leur arrivent très rarement pour réparer leur matériel compromis à chaque feu. Un tel état de choses ne doit plus, selon nous, se perpétuer plus longtemps et nous croyons que le temps est venu où les hommes qui ont donné tant de preuves du plus pur dévouement, doivent être consultés, encouragés surtout, si nous voulons que le département du feu fonctionne avec efficacité.

Nous croyons devoir attirer l'attention du Maire et des autorités municipales sur la conduite de quelques uns de leurs employés ou serviteurs; nous voulons parler de M. Boomer qui se permet, envers les personnes qui vont payer leurs cotisations, une insolence de licences plus ou moins impertinentes les unes que les autres, et cela dans le bureau du Trésorier, où il remplit les fonctions d'assistant.

Lundi dernier, une dame voulant payer ses cotisations, est entrée dans le bureau de ce M., vers neuf heures moins cinq minutes, c'est-à-dire, quelques minutes avant l'ouverture des bureaux de la Corporation.

—Que me voulez-vous? lui demanda brusquement l'assistant M. Boomer.

—Je désirerais payer mes cotisations.

—Il est trop à bonne heure, reprend M. Boomer. Pensez-vous que je couche ici? Retirez-vous.

—Mais, objecta timidement la dame, je vais attendre, car je ne pourrai peut-être pas revenir. J'ai de jeunes enfants et il m'a fallu mettre une personne pour en prendre soin.

—Vous n'attendrez pas ici, interrompit notre employé avec insolence; il y a d'autres endroits pour attendre.

Force fut donc à la dame de se retirer pour attendre, sur le trottoir, qu'il plût à M. Boomer d'ouvrir le bureau.

Une telle conduite n'est-elle pas honteuse et n'est-il pas vexant pour les citoyens de dire qu'ils ont à la corporation des employés aussi mal élevés, à qui ils donnent de bons salaires en échange des insultes que ces derniers font subir journellement au public.

Mardi de cette semaine, une foule de gens se portait au quai des Commissaires pour voir s'accomplir un très étrange programme dont voici à peu près la teneur:—

Un des pères prestidigitateurs Laisceil devait, si la somme souscrite sur les lieux s'élevait de quarante à cinquante piastres, se faire condre dans un sac par des personnes dignes de foi; puis, on l'amenait, au large, ainsi emprisonné, et on le précipitait dans l'eau dont il devait sortir complètement dégagé sans que le sac fût décomposé.

Les gens se disaient naturellement que l'individu qui entreprenait pareille impossibilité, devait, pour nous servir d'une expression populaire, faire poche; eh! bien! il n'en fut rien et le programme, au grand ébahissement de la multitude, a été suivi de point en point.

C'est plus que jamais le cas de terminer notre fait divers par un "on se perd en conjectures."

MM. les Editeurs,

Les marchands de nouveautés de St. Roch se sont engagés, dans l'intérêt de leurs commis à fermer leurs magasins à neuf heures du soir jusqu'en Janvier prochain. Les commis se sont réjouis de cette bienveillante détermination à leur égard, le résultat de l'énergie qu'ils ont déployée pour arriver au soulagement de leur travail. Il y a quelques jours, ils se sont mis à parader, en grand nombre dans les rues la Couronne et du Pont, après la fermeture à l'heure convenue, et ils ont pu constater que les patrons tenaient loyalement à leur promesse. Cependant, il y a toujours des exceptions; quand ils se sont trouvés en face des magasins encore ouverts de M. Hénault, et MM. Fontaine et Gagné, ils n'ont pu contenir leur indignation et ont fait entendre des reproches très-vifs à l'endroit de ces messieurs, qui, paraît-il, avaient apposé leurs signatures à l'engagement auquel tiennent si fermement tous leurs confrères. On dit que M. Côté l'échevin, ayant un intérêt dans le magasin de M. Hénault, lui a enjoint de ne pas se rendre au vu des commis. Du moment que M. Hénault ne s'appartient plus, nous ne voyons pas pourquoi on s'acharnerait à le rendre responsable du fait de son associé.

UN QUI SAIT.

CORPORATION.

Le comité des finances, auquel incombrait la tâche de vérifier les titres des divers candidats à la place du Surintendant des Travaux, a fait hier soir son rapport à la séance régulière du Conseil-de-Ville, recommandant seulement MM. Gauvreau et Baillargé comme arpenteurs régulièrement admis suivant la loi. Le comité avait pris préalablement l'avis de l'avocat de la Corporation à ce sujet. Le Conseil qui n'avait à porter son choix que sur ces deux messieurs, s'est occupé de délibérer sur la recommandation contenue au rapport, et a élu M. Baillargé Surintendant des Travaux.

Ce monsieur, personne ne le contestera, a toutes les capacités que l'on exige pour remplir ce poste important et le public doit être parfaitement tranquille quant à la manière dont les travaux seront exécutés. M. Baillargé, on le sait depuis longtemps, est un architecte de talent et en même temps un homme de progrès.

La place qu'il est appelé à remplir, l'investit d'un pouvoir très-étendu, lui donne une responsabilité et une influence très-considérable; le met dans une situation de favoritisme à compromettre l'économie qui doit présider aux travaux qu'il ordonnera. Cependant nous sommes convaincus que M. Baillargé saura se maintenir à la hauteur de la position qu'il doit occuper, et qu'il tiendra à faire oublier les attaques dont il a été l'objet dans quelques journaux, à propos de la surveillance de la prison de Québec.

ENQUETE SUR LES AFFAIRES

DE LA

CAISSE D'ECONOMIE DE ST. ROCH

DE

QUEBEC.

Suite.

En août 1863, des réunions de MM. Prévost, Marois et des déposants, eurent lieu au bureau de MM. Panet et Huot, notaires, et les premiers firent une offre de composition aux dits déposants (voir pièces 58 et 81), et MM. Prévost et Marois déposèrent au dit bureau divers états de comptes des affaires de la Caisse d'Economie, (voir témoignage de P. Huot, écr.; et pièces 83 à 87) mais on ne termina aucun arrangement.

Dans le mois de novembre suivant, les déposants furent appelés par annonces dans les journaux à une assemblée chez J. B. C. Hébert, écr., notaire, où M. Prévost fit de nouvelles offres de composition aux déposants. Cette assemblée fut suivie d'une autre, qui eut lieu au même endroit le 15 décembre de la même année, et M. Hébert livra alors aux dits déposants les divers états certifiés par lui-même, qui sont déposés à l'enquête. (Voir témoignage de J. A. Tapin et pièces 51 52 53 54 et 56.)

Le 30 Janvier 1864, M. Hébert livra à M. J. A. Tapin un compte signé par M. Louis Marois, copies duquel ont été déposées à l'enquête par M. Tapin (Voir pièces 55 et 55 A).

Le 23 février 1864, une nouvelle réunion eut lieu au bureau de M. Hébert, M. Prévost, Marois et un certain nombre des déposants étaient présents; M. Hébert fit une nouvelle offre aux déposants aux noms de MM. Prévost et Marois (Voir pièce 59) de dix chelins dans le louis, plus une somme de £250 et de faire cession comme sûreté collatérale de £3959 de débetures et de certaines autres créances de la Caisse. Toutes ces démarches ne purent cependant faire arriver à un arrangement pour les raisons mentionnées dans le témoignage de M. Tapin. (Voir pièces 60, 61, 62, et 63.)